

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE , Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

24 – BUDGET PRINCIPAL M14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 AU BUDGET 2022

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2021 au Budget Principal M14 comme suit :

- 944 214,15 € au compte R002 de manière à financer de nouvelles dépenses de fonctionnement,

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	651 572,12 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	796 745,62 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 448 317,74 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	169 715,71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	716 255,99 €
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	0,00 €
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	885 971,70 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		163 002,48 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		544 870,59 €
Solde des restes à réaliser		381 868,11 €
Besoin (-) réel de financement		504 103,59 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	504 103,59 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	504 103,59 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	1 448 317,74 €
Recette non budgétaire au compte 110	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	944 214,15 €
TOTAL	1 448 317,74 €
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté -	R 002 : excédent reporté :	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	944 214,15 €	885 971,70 €	0,00 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			504 103,59 €

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 14 mars 2022 et a pris acte.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67665-BF-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

